



Loi Travail : qu'EL KHOMRI !!!

Les risques sur notre quotidien dans les Hôpitaux

Dans le contexte actuel marqué par l'attaque gouvernementale contre le Code du Travail, il est utile de pointer des conséquences pour les fonctionnaires si la loi s'appliquait :

■ Le statut des fonctionnaires contient ses propres règles, mais il est de plus en plus influencé par les réformes faites au Code du travail, ces réformes libérales doivent préoccuper les fonctionnaires. Les principes fondamentaux du Code du Travail inspirent celles appliquées aux agents publics, fonctionnaires et contractuels (temps de travail,

■ L'accroissement de la durée journalière possible du travail (12 heures au lieu de 10h), ou le fractionnement du repos entre deux amplitudes quotidiennes de travail, s'appliqueraient un jour ou l'autre aux administrations, puisque les agents publics ont de très fortes contraintes de continuité de service public et des sous-effectifs

la loi EL KHOMRI
N'EPARGNERA PAS
LES FONCTIONNAIRES

Publics, PRIVÉS
MÊME COMBAT

Tous en GRÈVE

■ Il est à parier que l'assouplissement des astreintes, du travail de nuit, et du temps d'équivalence, ferait des dégâts dans la Fonction

■ La décision de développer le nombre d'apprenti-e-s dans la Fonction publique s'est déjà accompagnée de la scandaleuse possibilité pour eux d'accomplir des travaux dangereux.

■ La loi de réforme rajoute le rallongement à 40 heures par semaine !

Les annonces de modifications de la loi travail faites le 14 mars, n'en changent pas la philosophie, notamment celle qui permet de déroger en dessous du code du travail dans les entreprises. En sera-t-il de même pour le statut des fonctionnaires ???

■ Il est impératif pour tous les travailleurs, du privé et du public, d'obtenir le retrait de la « loi travail » El Khomri, et exiger l'ouverture de véritables négociations pour des avancées vers une véritable sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous.

■ Parce qu'il remet en cause la hiérarchie des normes, le projet de réorganisation du code du travail crée les conditions d'un dumping social généralisé au sein des branches du secteur privé. *Il serait illusoire de croire qu'un tel recul dans le secteur privé serait sans conséquences également sur les conditions de travail les plus concrètes des fonctionnaires, sur leur santé et sur leurs droits*

- ❑ NON À LA LOI TRAVAIL, NON À LA LOI SANTÉ, NON AUX GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE (GHT)
- ❑ NON À LA DÉRÈGLEMENTATION DU DROIT DU TRAVAIL
- ❑ OUI A DE VRAIES AUGMENTATIONS DE SALAIRE
- ❑ OUI A UNE POLITIQUE DE SANTE QUI PARTE DES BESOINS ET REPONDE AUX BESOINS DE LA POPULATION

- ❑ OUI A DES MOYENS POUR LE SERVICE PUBLIC ET POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS



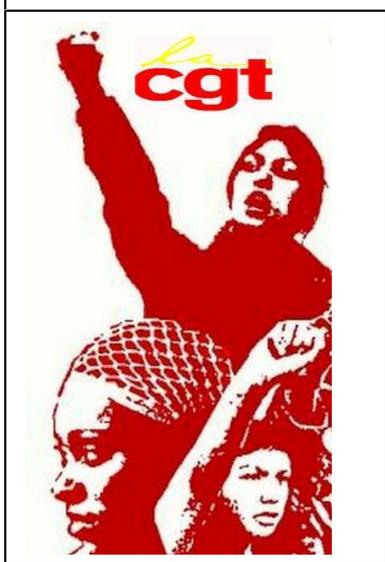
Fonctionnaires, contractuels, salarié-e-s du privé, ensemble contre cette politique régressive et pour des droits sociaux dignes du 21ème siècle.

Pour obtenir le retrait de la loi El Khomri et pour imposer d'autres choix :

TOUS EN MANIFESTATION

JEUDI 31 MARS à 10H30

devant la Mairie de Morlaix



débrayage de 10h à 12h
ou sur la journée complète.

Un préavis de grève a été déposé par la Fédération CGT Santé et Action Sociale pour la

Et si en plus vous vous syndiquez !

NOM PRENOM.....

FONCTION..... SERVICE.....

ADRESSE.....

TEL MAIL.....

A déposer dans la boîte aux lettres CGT du CHPM

Contact : tel : 02 98 62 61 60 (poste 7323) mail:cgt@ch-morlaix.fr

